



Compte-rendu AG 2006

Date et lieu :

Le mercredi 22 et le jeudi 23 novembre 2006 à au gîte de l'Isle de la serre (bassin de Sault-Brenaz).

Rapporteur :

Didier MASSOT

Etaient présents 18 personnes :

Sylvestre **MEHL** (Haute-Savoie), Marc **CHAMPETIER** (Ardèche), Didier **AZEMA** (Lozère), Jean-Claude **SELLIER** (Dordogne), Philippe **RYDIN** (Hautes-Alpes), Jean-François **BLERVAQUE** (Alpes de Haute Provence), Didier **MASSOT** (Gard), Michel **BELOUIN** (Haute Savoie), Julien **DUPRIEZ** (Jura), Xavier **BINET** (Hérault), Christophe **BOULET** (Isère), Jean-Michel **ARNOULT** (Loire), Fabrice **BERNIER** (.Savoie), Hervé **BERTHIER** (Morvan.), Philippe **COLOMY** (Dordogne), Fabienne **ROBERT** (Rhône), François **BARTOLI** (Corse), Philippe **CALVET** (Ardèche)

Invités :

Jean-François **BELLET** (Assureur MMA), Rémy **MASSON** (CTN Enseignement-Formation).

Ordre du jour :

- Rapport du Président,
- Rapport du Trésorier,
- Rapport des antennes locales,
 - Dordogne, Lozère, Ardèche, Gard, Savoie, Haute-savoie, Hautes-Alpes, Corse, Alpes de Haute Provence.
- Rapport des Commissions,
 - Jury d'examen, délibération jury,
 - BE BP et nouveaux diplômes DE et DES,
 - Avenir du BP JEPS nautique CKDA et du BEES CKDA,
 - Evolution des diplômes, CQP, évolution article 43 du code de l'éducation (milieu spécifique),
- Autres sujets abordés :
 - Correspondant local Isère Rhône,
 - Correspondants locaux,
 - Règlement intérieur,
 - Projet recyclage,
 - Centrale d'achat,



- Canyon, environnement (problème rivière du Loup dans les Alpes Maritimes, dossier TAPOUL, projet rando aquatique),
- Communication promotion (dépliant, site Internet),
- Contact SPEV,
- Veille syndicale membres agréés FFCK,
- Réunion INSEP « Sport de Nature »
- Budget,
- Election.
- UNSA et Confédération Européenne des Syndicats (CES) :
 - Position UNSA et analyse SNBE CKDA.
 - Fonctionnement avec l'UNSA, adhésion 2007.
- Interventions :
 - Jean-François BELLET – Cabinet d'assurance MMA,
 - Rémy MASSON – FFCK,
- Actions 2007

AG ordinaire

Le président ouvre l'AG ordinaire et fait le compte des voix, 18 présents et 13 représentés donnent 31 votants. Le quorum n'étant pas atteint, conformément à l'article 13 des statuts, le président prononce la clôture de l'AG ordinaire et ouvre l'AG extraordinaire.

Compte-rendu AG extraordinaire

Le président ouvre l'assemblée générale extraordinaire qui peut délibérer valablement.

Approbation du compte-rendu de l'AG 2005

Le compte-rendu AG 2005 est approuvé à l'unanimité.

Rapport moral du Président

C'est avec satisfaction que je constate que le nombre d'adhérents se confirme et augmente (184 en 2004, 188 en 2005, 201 en 2006), objectif qui nous semblait difficile à atteindre il y a quelques années, cela continue de nous conforter dans les choix effectués lors l'AG 2004. Le service de gestion des adhésions s'est encore amélioré (meilleur suivi du fichier, envoi plus rapide des documents) et la mise en ligne du dossier adhésion accélère les demandes de renseignements.

Si les polaires se sont bien vendues, les T-shirts, marqués du logo du syndicat, n'ont pas intéressé nos membres.

Durant cette année, nous avons engagé avec le cabinet JED d'Embrun un dossier visant à faire reconnaître dans nos prérogatives la randonnée aquatique, le dossier n'a pas avancé comme prévu car nous n'avons pas fourni ce que nous avons promis.



Concernant les actions prévues lors de notre dernière AG pour l'année 2006, nous avons peu de résultats dû au manque de disponibilité de chacun.

Personnellement j'ai eu moins de temps du fait de changements dans ma vie professionnelle et d'une motivation en baisse.

Cette année est une année de fin de mandat pour la présidence et je ne souhaite pas me représenter.

Je ne vais pas faire la liste des actions et problèmes rencontrés car nous allons en débattre durant ces 2 jours.

Rapport du trésorier (Philippe RYDIN)

Voici les comptes 2006. Une année bien remplie avec un chiffre d'affaire en progression.

Dans les dépenses, une partie de l'argent de l'action aqua-rando a été dépensée, une réserve de 5000 € est toujours en prévision sur le compte.

Dans les dépenses diverses, une réserve de 10 000 € est toujours sur le compte pour palier à une éventuelle augmentation des primes d'assurances.

Je tiens à remercier Valérie FREMONT pour la qualité de son travail pour le suivi des adhésions, le lien avec notre assureur et la gestion de l'encaissement des chèques des adhérents.

Administratif Valérie FREMONT

2005	$3658,77 / 188 = 19.46 \text{ € par adhérent}$
2006	$3703,72 / 201 = 18.42 \text{ € par adhérent}$

Cotisation UNSA

2005	$188 \times 14,95 \text{ €} = 2810.60 \text{ €}$	14,95 € par adhérent
2006 (après négociation)	$133 \times 15,10 \text{ €} = 2008.70 \text{ €}$	9,99 € par adhérent

Tarif 2007

La cotisation 2007 restera identique à celle de 2006 et de 2005.

Cette année il a transité 82 969,16 € sur le compte.

Le coût de l'adhésion se répartit de la façon suivante :

- Part du syndicat : 26.50 €
- Part secrétariat : 18,50 €
- Part UNSA : 09,99 €



Répartition des adhésions 2006

Salariés	14 adhérents
indépendant	124 adhérents
société	63 adhérents
Total 201 adhérents	

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Récapitulatif des comptes :

RECETTES				DEPENSES			
	2004	2005	2006		2004	2005	2006
BRED- Solde N1 positif	8 124,99€	16 780,01€	17 130,18€	BRED- Solde N1 négatif	- €	- €	- €
Débours	265,00€	815,38€	1 905,00€	Débours	265,00€	815,38€	1 905,00€
Assurance MMA	41 711,00€	46 805,00€	53 275,00€	Assurance MMA	41 711,00€	46 805,00€	53 275,00€
Cotisation UNSA	5 483,20€	2 810,60€	2 008,30€	Cotisation UNSA	5 483,20€	2 810,60€	2 008,30€
Cotisation Vénérie	- €	3 500,00€	3 703,72€	Cotisation Vénérie	- €	3 668,77€	3 703,72€
Cotisation générale	11 444,80€	8 259,41€	9 061,97€	Défraiment Réunion	- €	240,00€	320,00€
Jury examen DRet GREPS	- €	975,00€	975,00€	Jury examen DRet GREPS	- €	880,00€	280,00€
Plusvalue Brea	175,87€	289,14€	505,23€	Défraiment Jury	800,00€	2 880,00€	1 717,50€
Participation bénéfices MMAN1	2 807,00€	2 249,00€	3 826,00€	Défraiment Bureaux	- €	1 200,00€	1 200,00€
Subventions	- €	- €	- €	Téléphone- Bureaux- Papeterie	1 722,25€	3 604,75€	1 924,36€
Contraledatrat	- €	646,00€	730,00€	Déplacement - Réunion- Réception	600,00€	- €	272,80€
Divers	1801€	115,00€	5 021,00€	Frais AG	447,20€	508,00€	685,81€
				Contraledatrat	2 761,21€	2 761,86€	- €
				Action rambaque			8 827,20€
				Divers	- €	- €	10 088,70€
TOTAL	70 029,87 €	83 244,54 €	98 141,40 €	TOTAL	53 249,86 €	66 114,36 €	86 208,39 €
	2004	2005	2006				
Total BRED	16 780,01€	17 130,18€	11 933,01€				
Total CCP	5 152,35€	5 151,35€	597,35€				
Grand Total	21 932,36 €	22 281,53 €	12 530,36 €				
Total des adhésions	58 639,00 €	61 375,01 €	68 048,99 €				
Total des adhérents	184	188	201				



Rapport des correspondants locaux

Alpes de Haute Provence. Verdon.

Alpes-Maritimes. Var (Jean-Luc HERRY).

Un problème sur la gestion du débit réservé dans le cadre du SDAGE. Le débit réservé c'est le minimum d'eau imposé par la loi pêche (1/10 du module) que le barragiste doit lâcher. Ces dernières années, le minimum était respecté mais le volume d'eau était concentré en deux lâchers sur deux jours au lieu d'être répartie sur la semaine. Si cette disposition venait à être appliquée, elle rendra la navigation impossible.

Les responsables locaux entretiennent de bonne relation avec les DDJS du Var et des Alpes de Haute Provence toutefois ces relations sont moins cordiales avec M. SHOULLER (DD 06) CT montagne, lui-même guide de Haute Montagne.

Alpes de Haute Provence. Ubaye (Jean-François BLERVAQUE)

Saison mitigée, le nerf de la guerre ont été les CVL. Les individuels ne sont pas venus à cause du mauvais temps. La réglementation est à peu près respectée, cette année nous comptons 27 adhérents.

Ardèche (Marc CHAMPETIER)

Pas mal d'indépendants. Beaucoup de travail en juin/juillet mais forte baisse en août. Au niveau syndical, c'est l'assurance qui prime. Peu de personnes se manifestent pour les relations avec les institutions. Bonne relations avec la réserve naturelle des gorges de l'Ardèche. Nous sommes plutôt associés qu'opposés. Il n'y a pas eu de réunion cette année. Les tarifs ne sont pas harmonisés et il y a beaucoup de travail au black.

Corse (François BARTOLI)

Corse du nord et Corse du sud sont partagés entre la rando aquatique autorisée au sud et interdite au nord.

Canyons payants.

Problème avec le BP JEPS.

L'activité est forte en mer et plus limitée en rivière du fait de l'assèchement après la fonte des neiges.

Nécessité d'être pluridiplômé pour répondre à la demande et à l'offre de pluriactivité.

3 structures sur la Corse, de plus en plus de demande en bord de mer notamment par les clubs de voile.

Dordogne (Jean-Claude SELLIER et Philippe COLOMY)

Mai/juin très calme, juillet à fond, août plus difficile. Les activités sont plutôt encadrées par des salariés, un seul indépendant. Sur les 6 rivières de ce secteur, il y a 3000 canoës sur la Dordogne.



70 % loués et 30% sont accompagnés. Cette année il a fallu fournir le casier judiciaire n°2 pour établir la carte professionnelle.

JC SELLIER évoque les difficultés auxquelles il est confronté. Sur son secteur, des structures associatives exercent une activité professionnelle par le prêt de main d'œuvre, il semble que les dites structures échappent à une partie des charges et donc exercent une concurrence malhonnête en pratiquant des tarifs très bas.

Un courrier a été envoyé à la DDJS de la Dordogne qui a répondu en demandant de saisir les services de la direction départementale de l'emploi pour les questions de main d'œuvre, de la direction départementale de la concurrence et de la répression des fraudes pour la concurrence déloyale et de la direction des services fiscaux pour les questions de fiscalité. Après discussion, il est conseillé à Jean-Claude de solliciter un expert. Christian CHARTON, gestionnaire d'une boutique de gestion à Florac, est désigné comme personne-ressource.

Gard (Didier MASSOT)

2 rivières voient une activité de location et d'animation d'Avril à Octobre. Ce sont la Cèze (partie basse) et le Gardon dans les basses gorges jusqu'au pont du Gard. Le Vidourle a également une toute petite activité en saison estivale. Les principales rivières du département sont le Gardon du Mialet, le Gardon de St Jean et le Luech. Les parcours classiques de haute rivière sont les étroits du Gardon d'Alès, la haute Cèze, le haut Luech, la Haute Dourbie, le haut Hérault, la haute Salindrinque. D'autres rivières sont navigables après de fortes pluies en général à l'Automne.

Les activités en plan d'eau sont présentes au lac des Cambous (barrage sur le Gardon d'Alès). Le kayak de mer se développe sur la côte le long de la Camargue et le secteur du Grau du Roi. Nous trouvons aussi des activités de location sur le petit Rhône et les canaux et plans d'eau de la Camargue (delta du Rhône)

Le point où l'activité est la plus forte est Collias dans les gorges du Gardon (activité sur plus de 7mois).

L'encadrement est essentiellement tourné vers l'initiation et l'accompagnement de descente avec une forte entrée découverte du milieu.

Hautes-Alpes (Philippe RYDIN)

La saison 2006 a vu une baisse générale de l'activité (recul du pouvoir d'achat et météo très défavorable).

Un certain équilibre existe aujourd'hui entre les structures, les contrôles dans les bases sont OK. Il reste à vérifier sur l'eau, il y a encore quelques situations de travail sans diplôme, non déclaré.

Haute Savoie. Vallée du Giffre

22 adhérents dans le 74. 7 ou 8 compagnies (25 à 30 BE CKDA), les compagnies ont de bonnes relations entre elles.

Chaque année nous observons une baisse des niveaux d'eau.

Un contrat de rivière est mis en place.



Haute-Savoie. Les Dranses. (Sylvestre MEHL)

5 compagnies fonctionnent assez bien ensemble. Ce groupe bénéficie de la labellisation « station nautique ».

Un arrêté précise que 12 m3 est un niveau minimum de navigation auquel il faut rajouter des horaires à respecter.

Hérault (Xavier BINET)

1 loueur sur 3 payent en espèces (30 % de déclaré) de grosse discussion ont lieu sur les prix journées (actuellement de l'ordre de 20€ de l'heure)

Isère (Christophe BOULET)

Lozère (Didier AZEMA)

Pas de problème entre les diplômés. Plus d'indépendants. Navigation à n'importe quel débit.

Rhône (Fabienne ROBERT)

Région Centre, Orléans (Jean-Michel ARNOULT)

1 seul adhérent malgré le développement de la pratique. Représentant des structures membres agréées au sein de la FFCK. Ce choix d'adhésion est voulu pour agir de l'intérieur de la structure.

Morvan

Situé à 3 h de Paris, c'est la principale clientèle. Pour l'eau, il y a une inquiétude pour les lâchers après 2008.

1 seul adhérent au syndicat. Beaucoup de travail d'entretien pour nettoyer la rivière (arbres tombés) La spécialité du Morvan c'est 2 guides pour 18 (Boat People). Il y a des bons contacts avec les pratiquants plus ou moins diplômés.

Les prix sont cassés par des propositions de prime si l'on prend plus de personnes.

Rapport des Commissions

Jury d'examen, délibération jury

Suite au jury en session classique du BEES 1°CKDA qui s'est déroulé en octobre sur le site de Vallon, Didier MASSOT a fait un compte-rendu de cette session. Le déroulement a été normal hormis le problème récurrent de la délibération finale où les notes sont revus à la baisse du fait d'un texte toujours défaillant. Conformément à ce que nous avons décidé lors de l'AG 2005, Didier MASSOT s'est opposé à cette baisse injuste pour les candidats qui ne sont pas clairement informés.



Pour en savoir plus, voir la lettre et son annexe envoyés à l'inspecteur coordinateur M. CHARRIER.

BP JEPS et nouveaux diplômes DE JEPS et DES JEPS

Lors du premier bilan des BP nautique (les 17, 18 et 19 oct. à l'ENV de Quiberon), le BP, d'après cet audit, donne satisfaction aux employeurs (pas de témoignages de travailleurs indépendants titulaires du BP nautique). Cette enquête a porté sur :

- 14 régions,
- 25 organismes,
- 48 BP habilités.

Méthodes :

- 1 questionnaire,
- 1 retour par courrier,
- 1 visite des OF,
- 1 visite avec les services instructeurs.

CD ROM :

- Ecrit en noir pour le BP et en bleu pour le BP nautique
- 147 textes à ce jour (à l'origine, la volonté du ministère était d'alléger le nombre de texte par rapport au BE)

Le CD ROM est disponible, nous pouvons diffuser son contenu.

Hervé SAVY et Stéphane BALAS ont annoncé la mise en œuvre de CS (Certificat de Spécialisation) dans le domaine du raft, de la NEV, du kayak à partir de la classe 4 et d'un CS randonnée aquatique. Ce chantier devrait démarrer en 2007. Dès que les CS couvriront le champ des actuelles CQC, le BE sera retiré du catalogue des diplômes du MJS.

Le ministère a également présenté un CS escalade accessible par les titulaires d'un BP nautique. Ce CS donne la possibilité d'encadrer l'escalade en autonomie jusqu'à 35 m de hauteur.

A cette occasion le ministère a aussi présenté la filière des diplômes du MJS. Les deux nouveaux diplômes sont le DE JEPS (Diplôme d'Etat Jeunesse Education Populaire Sports) de niveau 3 et le DES JEPS (Diplôme d'Etat Supérieur Jeunesse Education Populaire Sports) de niveau 2 qui devrait remplacer le BEES 2 et le DEFA.

Ces DE et DES comprennent 4 UC, deux sont communes et deux peuvent se spécialiser soit vers l'entraînement soit vers la gestion de structures (pour avoir des infos, allez sur le site du syndicat à la rubrique diplôme).

Cette filière devrait mieux couvrir le champ de la jeunesse et des sports.

L'enrichissement de l'offre BP et les passerelles entre BP devraient permettre au BAPAAT de trouver sa vraie place (le BAPAAT a glissé sur un champ où il n'était pas prévu) Il ne donnait que des prérogatives limitées valables pour des personnes en difficultés. Dans la réalité beaucoup de personnes passaient un BAPAAT pour encadrer en pleine autonomie (ce qui posait problème sur le plan de la responsabilité des encadrants et des employeurs).



Diplôme	Niv	Autonomie	Autres diplômes CK	Champ Sport	Champ Socio-éducatif
BAPAAAT	5	Sous la responsabilité d'un cadre de niveau supérieur dans la disciplines	Moniteur fédéral homologué Moniteur fédéral inscrit au RNCP CQP		
BP JEPS	4	Pleine autonomie en encadrement	STAPS + groupe C BEES CKDA	BEES 1 et CQC	BEATEP
DE JEPS	3				DEFA
DES JEPS	2			BEES 2	DEPAAD

Avenir du BP JEPS nautique CKDA et du BEES CKDA

L'actualité de la formation et des diplômes du MJS impose que le syndicat discute et échange sur cette filière. Nous avons maintenant deux diplômes de niveau 4 (BEES et BP JEPS). Pour nous il nous faut conserver nos prérogatives et permettre à nos diplômés d'acquérir de nouvelles cordes à leurs arcs.

En clair soit nous nous battons pour garder ce BEES CKDA soit nous nous engageons dans le BP et cherchons par le biais des CS d'élargir notre champ d'action.

Certains professionnels ont fait le choix de garder leurs diplômes (AMM, Guide de Haute Montagne, moniteur de ski). Cela veut dire deux choses, l'Etat gère la formation et les examens à partir du moment où l'activité se déroule en milieu spécifique. Pour ces professionnels le BP est refusé au motif que des organismes privés peuvent former et proposer un système d'évaluation.

Après des échanges riches, nous nous décidons à soutenir la démarche du BP avec l'élargissement de nos prérogatives. Nous pensons que les CQP restent du niveau 4 et non pas vocation à passer en niveau 3. Cela reviendrait à rendre encore plus difficile l'accès à la classe 4 en nage et en raft. Pour passer en niveau 3 le cursus devrait être complètement revu.

Vote à l'unanimité des présents.

Autres sujets abordés

Correspondant local Isère Rhône

Christophe BOULET prendra en charge la représentation du syndicat dans le département de l'Isère et du Rhône. Ses compétences et son expérience en NEV le rendent particulièrement pertinent dans ce domaine. Il sera donc personne-ressource pour la NEV.

Correspondants locaux

Nous rappelons que toute personne désireuse de devenir ou de rester correspondant(e)s local(e) doit obligatoirement participer à l'AG du syndicat.



Règlement intérieur

Les avoirs sont supprimés. Le bulletin d'adhésion sera modifié. La facture sera modifiée pour bénéficier de déductions fiscales (60%).

Projet recyclage

Ce principe d'un recyclage nous semble à tous une bonne idée à creuser sur les thèmes de :

- L'assurance,
- La sécurité.
- L'actualité juridique
- Rencontre entre les pros

L'UNSA pourrait accompagner la recherche de financement (OPCA, employeur, autres partenaires).

Un groupe de travail va enclencher une réflexion et des propositions.

Centrale d'achat

Polaire manche courte

Polaire manche longue

Coupe-vent

Gilet Mack

T-Shirts : devant le peu de ventes de T-shirts, il est décidé d'offrir un pour lors de l'adhésion 2007

Canyon, environnement (problème rivière du Loup dans les Alpes Maritimes, projet rando aquatique)

Le dossier des Gorges du Loup suit son cours

La rando aquatique avec François BARTOLI et Xavier BINET

Communication promotion (dépliant, site Internet)

Le site est en fonctionnement depuis le printemps 2005, le nom de domaine est

« <http://www.snbeckda.com> ».

Lionel PULIGA a monté le site, il va continuer à l'améliorer, le plus important aujourd'hui c'est de faire circuler des informations, faites passer des infos à Didier MASSOT qui suit sa mise en œuvre.

Afin de rendre le site plus réactif, Lionel PULIGA va nous permettre d'accéder au site avec un code d'accès afin de mettre en ligne directement des informations.

Le compte-rendu de l'AG sera mis en ligne.

Contact SPEV

Lors de la présentation, en fin octobre, de l'audit des formations BP à l'ENV (Ecole Nationale de Voile) à Quiberon, Didier MASSOT a rencontré un représentant du syndicat de la voile.

Suite à cet échange, le SPEV (Syndicat Professionnel des Enseignants de la Voile) a été intéressé par le mode de fonctionnement des adhésions du SNBE CKDA. D'une manière



informelle le représentant de la voile a demandé s'il serait possible d'avoir une plate forme administrative commune. Après discussion, il est donné un mandat positif à Didier MASSOT pour explorer cette piste. Vous pouvez aller voir leur site [www.http://spev.unsa](http://spev.unsa)

Veille syndicale membres agréés

Jean-Michel ARNOULT membre agréé de la FFCK suivra l'évolution de cette structure.

Réunion INSEP « sports de nature »

Suite aux démarches engagées par Jean-François BLERVAQUE, le SNBE CKDA est maintenant intégré dans le dispositif « Sport de nature » mis en place par le MJS. Didier MASSOT a participé à une 1^{ère} réunion à l'INSEP le 16 octobre 2006.

Sans entrer dans les détails cette cellule a pour mission de mieux connaître les sports de nature en France. Lors de l'AG 2005 nous avons regardé une étude réalisée par le Pole Ressources National Sports de Nature présentant le nombre d'éducateurs déclarés par disciplines dans les départements en France.

Le ministère souhaite que les professionnels du canoë-kayak participe à un questionnaire afin de mieux connaître notre secteur d'activité. Cette enquête sera lancée par le Pole Ressources National Sports de Nature dans le courant de l'hiver.

Notre intérêt est de faire valoir nos activités dans un souci de promotion mais aussi de mieux connaître nos adhérents et d'avoir un regard sur le champ des sports de nature en France.

Si vous voulez en savoir plus www.sportsdenature.gouv.fr

Election

Après discussion Jean-François BLERVAQUE est reconduit pour un mandat d'un an à la présidence du syndicat.

Budget 2007

7100 € de disponible pour l'année 2007.

Forfait de 5 jours par an au président, secrétaire, trésorier.

Provision pour renouveler l'achat du nom de domaine du site Internet et d'un budget pour notre webmestre.

Téléphone

Pour les membres actifs du syndicat, il est proposé de fournir une facture séparée en utilisant les services de facturation détaillés des fournisseurs de téléphonie.

Défraiement action pour le syndicat

Journée travaillée dans le cadre d'un mandat pour le syndicat : 80 €

Manque à gagner sur projet validé avec bilan écrit de l'action : 80 €



UNSA et Confédération Européenne des Syndicats (CES)

Fonctionnement avec l'UNSA, adhésion 2007

Nous souhaitons rester au sein de l'UNSA car cela nous permet de garder le contact avec Paris et les autres syndicats. L'UNSA est informé et invité dans de nombreuses instances. Bien sûr il serait préférable de pouvoir être plus proche des lieux de décision mais avec 200 adhérents nous ne pouvons dégager assez de moyens pour missionner une personne. Pour l'adhésion 2007, nous avons convenu d'un forfait de 2000 € (équivalent de 133 adhérents).

Jean-François BELLET – Cabinet d'assurance MMA

Evolution réglementaire au niveau de la RC

Arnaud PINGUET a épinglé les attestations qui n'étaient pas conforme à la loi. L'assurance est étendue à la RC des clients (le client n'est plus tenue d'avoir une RC). L'attestation 2007 sera modifiée.

Le coût de l'assurance

Tout sinistre est provisionné par l'assurance mais tant qu'il ne sort pas du cabinet de JF BELLET, il n'est pas provisionné.

A faire en cas d'accident :

Le moniteur remplit sa déclaration. Sur l'attestation d'assurance, il faut bien faire apparaître la RC client et le tableau des garanties. Le document est à afficher à connaissance du public.

2005 : 10 déclarations de sinistre.

2006 : 23 déclarations de sinistre

Le saut apparaît aux yeux comme une pratique susceptible de donner un accident lourd. Il est nécessaire de prendre des précautions importantes. Les tribunaux estiment que vous avez une obligation de résultats. Il faut professionnaliser cette pratique du saut.

Actuellement 20% des remboursements d'assurance sont du matériels, 80 % sont du corporels.

Il faut réaliser un document à diffuser à ceux qui pratiquent la randonnée aquatique.

L'individuelle accident :

C'est la branche tombée du ciel qui casse les dents. Il n'y a rien à prouver pour engager le remboursement des frais (garantie de dommages)

C'est l'organisateur qui est responsabilisée par la loi. Il existe une assurance organisateur (la loi protège le consommateur) C'est le vendeur qui responsable



Le cas du matériels appartenant à une personne ou à une structure

Si un accident arrive du fait du matériel (mauvais état), c'est l'encadrant qui est responsable (à lui de vérifier si ça correspond à la pratique proposée)

Le cas du transport de personne dans un véhicule 9 places

L'assurance avec l'extension « usage professionnel » ne garantit pas le transport des personnes mais seulement l'utilisation du véhicule dans les temps de travail .Un complément de garantie est à demander auprès de son assureur.

Garantie pour les nouvelles activités

Au cas par cas. MMA pratique des assurances personnalisées et propose 30% de réduction aux personnes qui sont adhérents d'une structure (SNAM, SNBE CKDA, ...)

Rémy MASSON – FFCK

CTN Enseignement Formation représente la FFCK.

700 clubs, 30 000 adhérents, un peu moins de 100 membres sont agréés. 300 salariés dans les clubs en fin de course du fait de la fin du dispositif emploi-jeune. La nage en eau-vive reste à la FFCK jusqu'au 31 décembre 2008.

Ordre du jour primitif FFCK / SNBE :

- La stratégie BP BE CQ du BE,
- Les relations avec le nouvel inspecteur coordinateur des BEES CKDA,
- Les relations avec le réseau des établissements du MJS et notamment l'ENVAN (Ecole Nationale de Voile et des Activités Nautiques),
- L'évolution des brevets fédéraux et l'échéance d'août 2007, l'homologation du MF,
- La certification des brevets techniques « pagaies couleurs » et leurs usages comme pré-requis d'entrée en formation professionnelle,
- L'accidentologie et la jurisprudence,
- La cotation des parcours (accélération de la demande des préfets),
- Le projet de loi sur l'eau (aménagement/ signalétique et entretien des parcours),
- L'offre RC faite aux structures agréés et conventionnées de la FFCK.

Seuls les points suivants ont été abordés avec Rémy MASSON :

- La certification des brevets techniques « pagaies couleurs » et leurs usages comme pré-requis d'entrée en formation professionnelle,
- L'accidentologie et la jurisprudence,
- L'évolution des brevets fédéraux et l'échéance d'août 2007, l'homologation du MF,
- L'offre RC faite aux structures agréés et conventionnées de la FFCK.



Le système « Pagaies Couleurs »

Dans l'organisation du nouveau dispositif, il faudra faire un stage afin de proposer cet outil (principe d'habilitation) Il y a un recentrage sur le fondamental « apprendre » L'objectif est de faire en sorte que l'activité soit mieux organisée.

Jurisprudence, accidentologie

Beaucoup d'accident en 99/2000. la FFCK a été très secouée par cette situation. Une affaire est devant le tribunal (accident en Bretagne ayant fait 3 morts dans un barrage à rappel) la notion de responsabilité de plein droit est dans l'air même si ça ne passe pas cette fois-ci. La responsabilité de pleine droit c'est la responsabilité des établissements d'APS dans la mise à disposition de matériels vis à vis du public (loueur de canoës, de skis, de VTT). Il y a un projet d'analyser les accidents afin de tirer des enseignements pour les dirigeants et les enseignants des clubs.

Les diplômes fédéraux

La filière de formation a 10 ans. L'heure est à la réorganisation du système qui sera suivi pour voir si la FFCK fait évoluer ses diplômes vers une CQP ou vers un moniteur fédéral inscrit au RNCP.

Annnonce de la sortie du volontariat associatif. Statut entre salarié et bénévole avec un bulletin de salaire. L'association paye les charges sociales sans verser de salaire (ç'est là qu'il est bénévole)

L'offre RC PRO faite aux structures agrées et conventionnées de la FFCK.

Suite à la venue de Richard THOMAS à l'AG du syndicat en 2005, le FFCK s'est positionnée en concurrente directe en proposant une assurance RC pro. Dans un premier temps notre assureur a même été directement contacté.

Nous avons trouvé l'initiative assez cavalière et révélatrice du niveau de relation FFCK/SNBE. Condition d'accès à la RC PRO FFCK :

1. Une adhésion à la FFCK (soit 13 licences qu'on peut revendre) : 600€
2. L'assurance RC PRO : 550 €

Actions 2007

Objet	Responsable	Assistant
Recherche d'un argumentaire pour	Jean-François BLERVAQUE	



mobiliser les salariés		
Réflexion sur le recyclage	Didier AZEMA	
Rando aquatique gorges du Loup	Jean-Francois BLERVAQUE Jean-Luc HERRY	Jean-Michel DAROLLES
Suivi du BP et des Certifications de Spécialisation (raft, nage, kayak haute rivière, kayak mer et randonnée aquatique)	Didier MASSOT Maixant DELAGAVANT	
Courrier à l'inspecteur coordinateur des BEES CKDA	Didier MASSOT	
Centrale d'achat	Jean-François BLERVAQUE	
Réactivation du code déontologique	Jean-François BLERVAQUE Thomas PASCAL Sylvester MELH Maixant DELAGAVANT Alain CHAMPETIER	
Négociation UNSA	Didier MASSOT	
Suivi des examens	Didier MASSOT	
Contact SPEV	Didier MASSOT	

Fait à Saint Jean du Gard
Le secrétaire
Didier MASSOT